

PROGRAMME D'ASSISTANCE FACE À LA PANDÉMIE POUR LES EXPLOITANTS FORESTIERS ET TRANSPORTEURS DE BOIS (PATHH)



Vue d'ensemble

L'USDA offre une aide essentielle aux exploitants forestiers et entreprises de transport de bois touchés par les effets de l'épidémie de COVID-19 et ayant subi une perte de revenus bruts d'au moins 10 % pour la période du 1er janvier au 1er décembre 2020 par rapport à la même période de 2019 par le biais du programme d'assistance face à la pandémie pour les exploitants forestiers et les transporteurs de bois (PATHH).

La Farm Service Agency (FSA) accepte les candidatures au PATHH du 22 juillet 2021 au 15 octobre 2021.

Consultez farmers.gov/service-locator pour trouver le bureau local de la FSA pour votre comté.

Qui peut en bénéficier?

Pour pouvoir bénéficier des paiements, il faut :

- Être une entreprise d'exploitation forestière ou de transport de bois dont 50 pourcent au moins des revenus bruts proviennent de l'une ou plusieurs des activités suivantes :
 - (1) coupe de bois d'œuvr
 - (2) transport du bois; et
 - (3) traitement du bois sur place (déchiquetage, broyage, conversion en biochar, coupe en plus petites longueurs, etc.).
- Avoir été en activité dans le secteur de l'exploitation forestière ou du transport du bois pendant les

périodes du 1er janvier 2019 au 1er décembre 2019 (11 mois), et du 1er janvier 2020 au 1er décembre 2020

(11 mois), et avoir enregistré une perte d'au moins 10 pourcent de ses revenus bruts pendant la période précédemment mentionnée pour l'année 2020 par rapport aux revenus bruts de 2019;

- » Remarque: les demandeurs doivent avoir été en activité pendant une partie de la période éligible au programme en 2019 et 2020 à la fois pour bénéficier de PATHH. La FSA ajustera les revenus bruts du demandeur au prorata s'il n'était pas en activité pendant
- 50 pourcent au moins de ses revenus bruts doivent provenir de l'exploitation forestière et/ou du transport de bois entre le 1er janvier et le 1er décembre 2019, et entre le 1er janvier et le 1er décembre 2020;
- Respecter les dispositions de la réglementation sur la préservation des terres fortement sujettes à érosion et des zones humides, souvent appelées dispositions en matière de préservation;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation en relation avec une substance illégale;
- Être citoyen ou résident des États-Unis ; et
- Présenter un formulaire complet de demande de PATHH (FSA- 1118) et fournir toute la documentation précisée ci-dessous.

Définitions

Les revenus bruts sont les recettes brutes d'exploitation forestière et/ou de transport de bois. Les demandeurs ne doivent inclure dans ce calcul aucune vente d'actifs physiques, comme des machines ou équipements.

Les recettes brutes sont les montants totaux issus de l'exploitation forestière ou du transport de bois, sans soustraire aucun coût ou aucune dépense.

L'exploitation forestière est une entreprise dont les revenus bruts proviennent d'une ou plusieurs des activités suivantes :

- coupe de bois d'œuvre;
- coupe et transport du bois ; ou
- production de copeaux de bois en forêt; par ailleurs l'activité doit être classifiée sous le code NAICS 113310 à des fins fiscales; ou conformément à toute autre désignation de l'administrateur adjoint des programmes agricoles.

Le transport de bois est une activité dont les revenus bruts proviennent du transport de produits de la forêt au moyen de véhicules immatriculés (conformément aux lois des États dans lesquels ils doivent être immatriculés) comme véhicules routiers motorisés utilisés pour le transport du bois.

- L'activité doit aussi être classifiée à des fins fiscales sous le code NAICS 484220ou 484230, et
- avoir soumis le formulaire 2290 de l'IRS pour les véhicules de transport de bois pour les exercices 2019 et 2020, ou tel que déterminé autrement par l'administrateur adjoint des programmes agricoles.

Le bois d'œuvre correspond aux troncs d'arbres extraits des forêts. Il s'agit d'un bois minimalement traité sur place dans la forêt avant le transport (par exemple des déchets forestiers, copeaux, etc.).

NAICS est le système de classification industriel nord-américain de 2017. C'est la norme utilisée par les agences statistiques fédérales pour classer les établissements commerciaux aux fins du recueil, de l'analyse et de la publication des données statistiques sur l'économie américaine.

Le code commercial principal est un nombre à six chiffres qui classifie le principal type de produit vendu ou offert par une entreprise. Il est basé sur les codes du NAICS et est synonyme de NAICS pour PATHH.

Documents

- FSA-1118, Demande d'assistance PATHH
 - » Les demandeurs doivent remplir et signer la demande PATHH et l'envoyer à tout bureau de comté de la Farm Service Agency du pays. Le demandeur doit certifier les revenus bruts pour 2019 et 2020 sur le FSA-1118.
- AD-2047, Feuille de travail des données clients
 - » Ce formulaire sera rempli pour toutes les personnes physiques et morales (dont les membres de l'entité) qui n'ont pas préalablement fourni à l'USDA leurs informations personnelles permettant d'identifier positivement le demandeur.
- CCC-901, Informations sur le membre pour les personnes morales
 - » Les personnes morales qui remplissent le CCC-901 to facilitent l'administration des exigences de limitation des paiements et d'éligibilité, notamment en indiquant les noms et numéros d'identification fiscale des membres.
- AD-1026, Certification HELC (Terres fortement sujettes à érosion) et WC (préservation des zones humides)
 - » Tous les demandeurs doivent remplir l'AD- 1026. Si le demandeur n'a pas de participation dans une exploitation agricole, il peut le certifier à la case 5A. Dans le cas contraire, le formulaire doit être intégralement complété.
- Formulaire IRS 2290, Déclaration de taxe sur l'utilisation de véhicules routiers lourds
 - » Un transporteur de bois demandeur doit fournir une copie du formulaire IRS 2290 pour les véhicules de transport de bois pour les années fiscales 2019 et 2020. Dans des circonstances spéciales à l'appréciation de l'USDA, ce formulaire ne sera pas obligatoire pour un transporteur de bois.
- Autre documentation
 - » Si l'USDA le demande, le demandeur doit fournir une documentation pour vérifier l'éligibilité et les informations figurant dans la demande, telles que les documents fiscaux avec les codes NAICS 113310 ou 484220, ainsi que des preuves des revenus bruts perçus par le demandeur dans le cadre de l'exploitation forestière ou du transport de bois, tels que les recettes brutes, les déclarations d'impôts, et autres documents considérés comme des justificatifs valables par l'USDA.



Demande d'assistance PATHH et où envoyer votre demande

Le personnel de la Farm Service Agency à votre bureau de comté local FSA vous aidera à présenter vos demandes. La demande peut être envoyée par courrier, fax, e-mail, OneSpan, Box1 ou remise en main propre. Veuillez appeler le bureau FSA de votre comté avant d'envoyer vos demandes électroniquement pour obtenir des instructions et une assistance.

La demande PATHH et les formulaires associés sont disponibles en ligne à **farmers.gov/pathh**. Vous trouverez les coordonnées du bureau local de votre comté sur le même site ou en consultant **farmers.gov/ service-locator**.

Un demandeur doit envoyer le formulaire FSA-1118 et tous les autres documents requis. Le défaut de remise par une personne physique ou morale, ou un membre d'une entité juridique, des formulaires de limitation et d'éligibilité aux paiements suivants dans un délai de 60 jours à compter de la date de la signature de la demande PATHH peut annuler ou réduire le paiement.

Calcul du paiement

Les paiements seront basés sur les revenus bruts du demandeur reçus du 1er janvier jusqu'au 1er décembre 2019, moins ceux reçus du 1er janvier au 1er décembre 2020 multipliés par 80 %.

La FSA émettra un paiement initial égal au montant calculé pour la demande décrit ci-dessus, à hauteur de 2 000 \$.

Un deuxième paiement sera effectué après la fin de la période d'inscription si le paiement calculé est supérieur à 2 000 \$ (sous réserve du financement PATHH disponible). L'USDA peut calculer votre paiement au prorata ou réduire le paiement si les paiements totaux calculés sont supérieurs au financement total alloué pour PATHH.



¹¹ Pour en savoir plus sur OneSpan et Box, veuillez consulter farmers.gov/mydocs ou appeler le bureau local FSA de votre comté

Limitations de paiement

Le montant maximum qu'un demandeur peut recevoir directement est 125 000 \$.

Comme tous les autres programmes administrés par la FSA, les paiements à l'intention d'une tribu indienne ou organisation tribale demandeuse, tels que définis à l'article 4(b) de la loi Indian Self-Determination and Education Assistance Act (25 U.S.C. 5304), ne seront pas assujettis à des limitations de paiement.

Certification par le demandeur

Les revenus bruts d'un demandeur, ses codes d'entreprise personnels et les dates d'origine et de dissolution des entreprises sont certifiés par le demandeur lui-même et peuvent faire l'objet de vérifications aléatoires.

Les candidats doivent comprendre que le manquement à la communication d'informations et de dossiers complets et exacts peut entraîner

- le rejet d'une demande d'assistance PathH, son ajustement par le comité de comté, ou l'inadmissibilité du paiement malgré l'approbation
- le risque de sanctions des demandeurs en vertu des règlements ou dispositions légales en matière de fraude criminelle ou autre.

À qui demander de l'aide

Par ailleurs, les demandeurs intéressés par une aide individualisée dans le cadre de la demande de PATHH peuvent s'adresser à notre centre d'appel au 877-508-8364 pour parler directement à un employé de l'USDA disposé à les aider.

Pour en savoir plus

Cette fiche est à des fins d'information uniquement. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus sur le programme PATHH, consultez **farmers.gov/pathh** ou contactez votre bureau local FSA office **farmers.gov/service-locator**.

